

Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Département d'Ille-et-Vilaine

Hôtel du Département

1 avenue de la Préfecture

CS 24218 35042 RENNES cedex

Représenté par le Président du Conseil Départemental, Monsieur Jean-Luc CHENUT, agissant en vertu de la délibération du Conseil départemental du 29 juin 2023 et de la délibération de la Commission permanente du 13 mai 2024,

Ci-après dénommé « Le Département »

D'une part

ET

Brocéliande Communauté

1 rue des korrigans

35380 PLELAN-LE-GRAND

Représentée par Monsieur Bernard Ethoré, Président, agissant par délibération du Conseil Communautaire en date du 24 mai 2024,

D'autre part

Vu la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique et notamment son article 10 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du patrimoine et notamment son article L. 330-2 ;

Vu le code de la propriété intellectuelle ;

Vu la charte de l'UNESCO sur les bibliothèques publiques ;

Vu le schéma départemental de développement de la lecture publique d'Ille-et-Vilaine, voté le 29 juin 2023

Table des matières

PREAMBULE.....	3
Projet départemental.....	3
Projet de Brocéliande Communauté.....	4
ARTICLE 1 : LES OBJECTIFS.....	5
1. Diversifier les publics.....	5
Objectif 1 : Favoriser l'équité d'accès pour tous les habitants en diversifiant l'offre documentaire.....	5
Objectif 2 : Co-construire des actions de médiation pour permettre la rencontre avec les publics qui ne fréquentent pas les bibliothèques.....	5
Objectif 3 : Développer des propositions spécifiques en direction des publics adolescents et des personnes âgées.....	6
2. Renforcer la dynamique de réseau.....	7
Objectif 1 : la structuration de la gouvernance du réseau.....	7
Objectif 2 : Diversifier les outils favorisant la mutualisation des services et des compétences.....	7
Objectif 3 : Mettre en place des actions favorisant la mutualisation des services et des compétences.....	8
3. Développer une offre de collections et de services innovants.....	9
Objectif 1 : Développer une stratégie d'accompagnement des habitant-es pour la prise en main des outils numériques.....	9
Objectif 2 : Valider les spécificités des bibliothèques, les inclure dans la démarche de politique documentaire en cours.....	9
Objectif 3 : Développer l'offre de jeux de société.....	10
Objectif 4 : Intégrer les enjeux du développement durable dans les actions et les modalités de fonctionnement des bibliothèques.....	10
ARTICLE 2 : SUIVI ET EVALUATION.....	11
ARTICLE 3 : PRET D'OUTILS D'ANIMATION DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE.....	11
ARTICLE 4 : COMMUNICATION.....	11
ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION.....	12
ARTICLE 6 : RESILIATION DE LA CONVENTION.....	12
ARTICLE 7 : LITIGES.....	12
ANNEXES.....	14
Annexe 1 : Calendrier prévisionnel des engagements de Brocéliande Communauté.....	14
Annexe 2 : Identification des besoins de formation correspondant aux engagements de Brocéliande Communauté.....	16
Annexe 3 : La desserte de la Médiathèque départementale pour les bibliothèques du territoire de Brocéliande Communauté.....	16

PREAMBULE

La présente convention a pour but d'établir des objectifs communs entre les parties, et les rôles de chacun, pour contribuer au développement de la lecture publique.

Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements sont organisées et financées par la collectivité ou le groupement dont elles relèvent (article L 310-1 du code du patrimoine). La signature du présent document permet aux bibliothèques locales d'accéder aux services de la Médiathèque départementale. Ce partenariat se fait au bénéfice des bibliothèques municipales lorsque l'établissement public de coopération intercommunale n'a pas la compétence totale sur ces établissements.

Le Département n'a pas vocation à promouvoir ou développer un modèle de réseau de bibliothèques. Il vise à favoriser l'adaptation des services au territoire, aux besoins, au contexte et choix locaux. Il tend à préserver les services aux publics existants lorsque ceux-ci participent des objectifs visés.

Projet départemental

Le Département a inscrit ses orientations en matière de lecture publique dans le schéma départemental de la lecture publique 2023-2028 qui fixe trois priorités pour le développement de la lecture publique :

1. S'engager à développer la contribution de la Médiathèque départementale dans la démarche « développement durable » de la collectivité et s'engager à valoriser et accompagner les actions des bibliothèques de son réseau.

Les contributions des bibliothèques aux enjeux du développement durable doivent être davantage rendues visibles et être développées. Ainsi la lecture publique sera plus intégrée dans les démarches transversales et la lecture publique intégrera, elle aussi, les objectifs et indicateurs des autres politiques dans ces domaines (plan carbone, transport et mobilité, achat public...). **Les actions ou projets contribuant aux enjeux environnementaux doivent tout particulièrement faire l'objet d'une valorisation** et d'un partage pour penser des services plus responsables.

2. S'engager à poursuivre l'accompagnement du développement du rôle social et éducatif des bibliothèques en s'appuyant sur les travaux issus de l'Agenda 2030

La réduction des inégalités est un objectif majeur dans notre société en transition. Les plus fragiles seront les plus impactés par les changements. Si les bibliothèques en Ille-et-Vilaine progressent largement dans ce domaine, le développement des services aux publics prioritaires doit permettre de contribuer plus fortement aux objectifs départementaux, avec une meilleure prise en compte des dimensions sociales et environnementales. Il s'agira de travailler avec les bibliothèques dans les domaines de l'accessibilité au sens large (handicap, bâtiments, horaires d'ouverture...), de l'inclusion, de l'éducation, de l'innovation et de la participation citoyenne, du développement de partenariats avec les acteurs de la vie sociale notamment, de la médiation scientifique...

3. S'engager à consolider la structuration du territoire et les coopérations existantes en intégrant les éléments de démarche « développement durable »

Les coopérations et mutualisations construites ces dernières années avec la montée en puissance des réseaux de bibliothèques ont contribué au développement des offres de services à l'utilisateur. La Médiathèque départementale

poursuivra cette dynamique d'accompagnement pour garantir sa pérennité en contribuant à la réalisation des schémas intercommunaux de développement de la lecture publique, en étant force de proposition en matière de politique documentaire concertée, en prenant en compte les spécificités des territoires dans l'élaboration de la desserte documentaire, en soutenant une offre numérique inclusive et responsable et à l'aide de son dispositif d'aide à l'emploi en bibliothèque. La Médiathèque départementale utilisera notamment les travaux de l'Agenda 2030 en support.

Pour ces trois engagements départementaux, tous les volets d'intervention de la Médiathèque départementale seront concernés et pourront être mobilisés pour aider les bibliothèques : la formation, la politique documentaire et la desserte, le prêt d'outils et l'animation, le conseil et l'ingénierie. Mais les objectifs communs devront fixer des priorités et phaser les déroulés.

Projet de Brocéliande Communauté

Le Schéma de Développement de la Lecture Publique de Brocéliande Communauté détermine trois orientations principales visant à guider l'évolution du réseau des médiathèques jusqu'en 2028.

1. Orientation 1 : développer une politique de l' « aller vers »

Le diagnostic de territoire a montré un réel savoir-faire développé, notamment, en direction des publics usuels des médiathèques mais aussi des établissements scolaires ou de la petite enfance. La présente orientation du schéma de développement de la lecture publique de Brocéliande Communauté incite le réseau à aller vers de nouveaux publics en rapprochant la lecture publique des habitants soumis à des freins sociaux, culturels, économiques et de mobilité. Pour cela, les bibliothèques pourront développer des actions ayant pour objectifs d'aller à la rencontre des publics à conquérir en fonction des caractéristiques de l'environnement communal.

2. Orientation 2 : Renforcer ce qui fait réseau

Le diagnostic a montré que le réseau assurait un rôle de mise en place et de gestion des outils collectifs (navette, SIGB, etc), de mutualisation de moyens (fonds documentaire, etc), de réalisation d'actions culturelles (petite enfance, résidences, etc.) et de mise en réseau des responsables de bibliothèques. L'objectif de cette orientation est de développer le fonctionnement en réseau au-delà de ces modalités stabilisées de gestion (en renforçant les moyens, en priorisant la plus-value réseau notamment à des échelles de projets collectifs, en permettant aux bibliothécaires de s'emparer d'une dynamique réseau). Il s'agira également d'instituer un pilotage politique visant à renforcer la synergie entre communes et intercommunalité mais aussi d'adapter le fonctionnement technique afin de donner aux bibliothécaires les moyens de s'emparer de cette dynamique.

3. Orientation 3 : développer de nouveaux services

Cette orientation a pour objectif d'amener les médiathèques du territoire, premier outil culturel de proximité, vers une adaptation de leur offre et un renforcement de leur position centrale au service de la population, en synergie avec les territoires et Brocéliande Communauté. Il s'agit de les aider à développer leur positionnement

en conjuguant offre de réseau sur le plan des fonds documentaires et ressource localisée. Il faudra aussi participer à la définition de l'articulation des services numériques à la population de la communauté de communes.

Ces orientations s'inscrivent plus globalement dans le projet de territoire de l'EPCI qui engage Brocéliande Communauté dans une dynamique de développement durable, tant sur le plan écologique que sociétal.

ARTICLE 1 : LES OBJECTIFS

1. Diversifier les publics

Objectif 1 : Favoriser l'équité d'accès pour tous les habitants en diversifiant l'offre documentaire

[Les engagements de la Communauté de Communes](#)

- Rédiger une feuille de route « Lire autrement » dans le cadre de la politique documentaire concertée,
- Développer et valoriser les espaces et collections « Facile à lire ».

[Les engagements du Département](#)

- Proposer des collections « Lire autrement » et « Facile à lire »,
- Proposer le prêt de l'espace « Facile à lire » de la Médiathèque départementale et accompagner la mise en place d'espaces « Facile à lire » dans les bibliothèques,
- Développer et mettre à disposition toutes les ressources nécessaires au développement des offres à destination des publics en situation de handicap
- Faire bénéficier la Communauté de Communes du dispositif *Dons sur projet* sur une ou plusieurs catégories de documents adaptés.

Objectif 2 : Co-construire des actions de médiation pour permettre la rencontre avec les publics qui ne fréquentent pas les bibliothèques

[Les engagements de la Communauté de Communes](#)

- *La participation des habitant-es aux projets des bibliothèques*
- Accompagner sur la méthodologie les initiatives des bibliothèques favorisant la participation des habitant-es aux actions de médiation et aux acquisitions, valoriser ces initiatives,
- Soutenir les initiatives des médiathèques visant à développer les échanges de savoir et savoir-faire entre habitant-es.

- *Le développement des partenariats*
- Aider les médiathèques à identifier de nouveaux partenaires dans le champ du social et du médico-social, favoriser l'interconnaissance, faciliter des conventionnements et la co-construction de projets,
- Inciter les bibliothèques à participer aux Semaines d'Information sur la Santé Mentale, au Prix Facile à Lire et au Prix Ados,
- Inviter les partenaires potentiels à la journée intercommunale de la lecture publique.
 - *Le lien social*
- Proposer des actions culturelles permettant de dynamiser le lien social et de favoriser l'inclusion de tous les habitant-es dans le cadre des projets de médiation (Cinéma, expos, « café papote », ressources numériques...).

Les engagements du Département

- *La participation des habitant-es aux projets des bibliothèques*
- Accompagner en méthodologie la mise en place de démarches participatives dans les bibliothèques,
- Proposer une formation « *Concevoir et animer une démarche participative* ».
 - *Le développement des partenariats*
- Inviter les coordinatrices du réseau des bibliothèques et les bibliothécaires communaux à intégrer les instances territoriales pilotées par l'agence départementale sur les thématiques en lien avec les missions des médiathèques (Accompagnement Social Inconditionnel de Proximité, Instance Territoriale Enfance Famille, Acteurs du numérique, Semaine d'Information sur la Santé Mentale...)
- Mettre en lien les bibliothèques avec des partenaires hors territoire identifiés par l'expertise *Publics* de la Médiathèque départementale
 - *Le lien social*
- Prêter des outils d'animation et de médiation pour la mise en place d'actions culturelles dans les bibliothèques
- Orienter les thématiques des nouveaux outils d'animation vers le développement durable
- Développer et mettre à disposition toutes les ressources nécessaires au développement des offres à destination des publics en situation de handicap
- Proposer la participation aux projets départementaux inclusifs (Prix Facile à Lire, Projet Daisy dans vos bibliothèques, Comité Facile à Lire)
- Inviter les bibliothèques aux Rencontres Accessibilité

Objectif 3 : Développer des propositions spécifiques en direction des publics adolescents et des personnes âgées

Les engagements de la Communauté de Communes

- Constituer un groupe de travail avec les bibliothécaires volontaires pour travailler sur l'évolution des collections et services des bibliothèques vers le public adolescent en privilégiant le participatif,
- Rédiger une feuille de route pour la politique documentaire concertée autour des collections ados,

- Mettre en place des actions valorisant les témoignages des personnes âgées dans le cadre des projets de médiation culturelle portés par le réseau,
- Construire des partenariats structurants avec les établissements d'accueil de personnes âgées.

Les engagements du Département

- Développer et mettre à disposition des ressources pouvant enrichir les offres destinées aux publics ados et seniors
- Inviter les médiathèques à participer aux Rencontres Ados
- Contribuer à enrichir et valoriser les projets intercommunaux de médiation construits autour des seniors
- Intégrer au plan de formations des sessions consacrées aux publics ados et seniors en privilégiant la médiation*

2. Renforcer la dynamique de réseau

Objectif 1 : la structuration de la gouvernance du réseau

Les engagements de la Communauté de communes

- Redéfinir les modalités de gouvernance du réseau des médiathèques pour les adapter au nouveau Schéma Intercommunal de Développement de la Lecture Publique.

Les engagements du Département

- Participer aux instances de cadrage – comités de pilotage, comités technique - si la Communauté de communes sollicite le Département.

Objectif 2 : Diversifier les outils favorisant la mutualisation des services et des compétences

Les engagements de la Communauté de communes

- Participer aux réunions des coordinateurs des réseaux de lecture publique du département organisées par la Médiathèque départementale,
- Mettre en place une charte de fonctionnement du réseau,
- Mettre en place une charte d'équipement et d'entretien des collections incluant la question de la seconde vie des documents dans une démarche de développement durable,
- Créer et animer des groupes de travail avec les bibliothécaires sur les missions du réseau (animation, catalogage, numérique...),
- Définir une stratégie de communication à l'échelle intercommunale en adaptant les outils aux besoins des habitant·es et des bibliothèques, aux évolutions technologiques et aux enjeux du développement durable,
- Mettre en place une politique d'animation intégrant le partenariat avec la Médiathèque départementale,

- Intégrer le fonds professionnel développé par Brocéliande Communauté dans la politique documentaire concertée en rédigeant une feuille de route spécifique,
- Mettre en place un plan de formation sur 4 ans (à compter de 2025) pour les professionnel·les salarié·es et bénévoles des bibliothèques,
- Poursuivre le travail entamé sur la politique documentaire concertée.

Les engagements du Département

- Sensibiliser les élu·es aux enjeux de la gratuité d'accès aux services des médiathèques,
- Soutenir le renforcement de la coordination technique en mobilisant le dispositif d'aide à l'emploi le cas échéant,
- Inviter à participer aux réunions des coordinateurs des réseaux de lecture publique du département,
- Participer aux groupes de travail intercommunaux,
- Activer les dispositifs financiers du département (Contrats de Solidarité Territoriale, Conférence des financeurs pour les projets autour de l'accessibilité, Résidences mission, Fonds d'Accompagnement Artistique et Territorial, Fonds d'Accompagnement Social Territorial) pour soutenir les projets des Communes ou de la Communauté de Communes,
- Accompagner la mise en place et participer au plan de formation de Brocéliande Communauté,
- Poursuivre l'accompagnement de la démarche de politiques documentaires concertées
- Inviter les coordinatrices et bibliothécaires aux rencontres professionnelles organisées par la Médiathèque départementale.

Objectif 3 : Mettre en place des actions favorisant la mutualisation des services et des compétences

Les engagements de la Communauté de communes

- Rédiger une feuille de route Musique et cinéma dans le cadre la politique documentaire concertée en intégrant les considérations liées au développement durable,
- Organiser une journée intercommunale de la lecture publique,
- Organiser une fresque du livre à l'occasion d'une journée du réseau.

Les engagements du Département

- Proposer une formation « Travailler en réseau »*,
- Accompagner la rédaction d'une feuille de route Musique et cinéma dans le cadre de la politique documentaire concertée,
- Accompagner l'EPCI dans l'organisation et la mise en œuvre d'une fresque du livre,
- Adapter la desserte documentaire de la Médiathèque départementale aux besoins des bibliothèques définis dans le cadre de la politique documentaire de la Communauté de communes (Voir en annexe 3),
- Valoriser les événements du réseau via les outils de communication de la Médiathèque départementale.

3. Développer une offre de collections et de services innovants

Objectif 1 : Développer une stratégie d'accompagnement des habitant·es pour la prise en main des outils numériques

[Les engagements de la Communauté de communes](#)

- Mettre en place un comité technique composé d'élu·es et de technicien·nes pour définir la stratégie numérique du réseau des médiathèques,
- Pérenniser le groupe de travail des bibliothécaires sur la thématique du numérique,
- Développer et valoriser le parc d'outils numériques mutualisés,
- Valoriser les ressources numériques proposées par la Médiathèque départementale auprès des usager·ères du réseau (portail web du réseau des médiathèques de Brocéliande Communauté, actions de médiation auprès du public, valorisation dans les sélections du Brécilien...)
- Participation des coordinatrices au réseau des acteurs du numérique piloté par la Médiathèque départementale et la mission numérique de l'agence départementale du Pays de Brocéliande.

[Les engagements du Département](#)

- Participer aux groupes de travail mis en place sur le réseau des médiathèques de Brocéliande Communauté,
- Apporter un soutien méthodologique et faire bénéficier des ressources de l'expertise numérique de la Médiathèque départementale, y compris sur les pratiques numériques durables,
- Inviter les bibliothécaires et les coordinatrices du réseau de lecture publique à intégrer le réseau des acteurs du numérique piloté par la Médiathèque départementale et la mission numérique de l'agence départementale du Pays de Brocéliande,
- Prêter des outils numériques, notamment des malles jeux vidéo et réalité virtuelle afin de soutenir les expérimentations dans ce domaine,
- Inviter les bibliothécaires et les coordinatrices du réseau de lecture publique aux Rencontres Applithécaires organisées par la Médiathèque départementale,
- Mobiliser les ressources du Département pour soutenir la mise en place d'actions dans les médiathèques (ateliers numériques, actions de médiation, animations),
- Proposer des formations dans le domaine du numérique*.

Objectif 2 : Valider les spécificités des bibliothèques, les inclure dans la démarche de politique documentaire en cours

[Les engagements de la Communauté de communes](#)

- Définir et cartographier les spécificités des bibliothèques en termes de collections et de services,
- Valoriser notamment le fonds Développement durable de Saint-Thurial

Les engagements du Département

- Évaluer la faisabilité d'un accompagnement en ingénierie par les archives départementales sur la gestion archivistique des fonds patrimoniaux de Paimpont relatifs à la culture gallèse .
- Faire bénéficier les bibliothèques du dispositif *Dons sur projet** pour renforcer certains fonds.

Objectif 3 : Développer l'offre de jeux de société

Les engagements de la Communauté de communes

- Mettre en place une offre de jeux de société au sein du réseau, à destination des différents publics,
- Rédiger une feuille de route sur les jeux de société dans le cadre de la politique documentaire concertée.

Les engagements du Département

- Prêter des jeux, notamment sur la thématique du développement durable,
- Proposer une formation autour de la création d'un fonds de jeux en bibliothèque*,
- Apporter du conseil sur les modalités de conventionnement avec les ludothèques,
- Activer le dispositif *Dons sur projet** pour l'acquisition de jeux de société,
- Valoriser les retours d'expérience d'offres de jeux en médiathèque.

Objectif 4 : Intégrer les enjeux du développement durable dans les actions et les modalités de fonctionnement des bibliothèques

Les engagements de la Communauté de communes

- Favoriser le développement de services en matière de développement durable sur les différents champs d'action des bibliothèques : offre documentaire, actions de médiation, partenariats, numérique...

Les engagements du Département

- Mettre à disposition les ressources issues de la veille du Laboratoire du développement durable de la Médiathèque départementale
- Favoriser la mise en place de partenariats avec des services départementaux œuvrant dans le champ du développement durable (Espaces Naturels Sensibles, services ressources de l'éducation) et associations impliquées dans ces thématiques,
- Valoriser les actions des bibliothèques qui contribuent aux enjeux du développement durable,
- Augmenter le nombre de formations sur le thème du développement durable dans le cadre du plan de formation de la Médiathèque départementale*.

ARTICLE 2 : SUIVI ET EVALUATION

Un calendrier de suivi sera établi conjointement par les parties pour déterminer les étapes de suivi de la convention et fixer des temps d'échanges réguliers définis en concertation pour examiner l'état d'avancement des engagements et les faits marquants.

ARTICLE 3 : PRET D'OUTILS D'ANIMATION DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE

Lorsqu'un outil d'animation (exposition, valise, etc.) de la Médiathèque départementale est réservé par la coordination du réseau et que cette réservation est validée, la Médiathèque départementale s'engage à ne plus envoyer de convention relative à chaque prêt mais considère que les éléments suivants seront applicables :

- La mise à disposition des outils est effectuée à titre gratuit par le Département. Cependant, l'assurance et le coût des réparations liées à des détériorations éventuelles sont à la charge de l'établissement public de coopération intercommunale y compris pendant le transport, lorsque celui-ci est effectué par l'établissement public de coopération intercommunale en fonction de la valeur à neuf (communiquée au moment du prêt). Il est interdit à l'établissement public de coopération intercommunale de réparer lui-même un outil détérioré mais l'établissement public de coopération intercommunale doit informer obligatoirement et le plus rapidement possible la Médiathèque départementale.
- L'établissement public de coopération intercommunale s'engage à mentionner la participation du Département d'Ille-et-Vilaine / Médiathèque départementale dans tout document d'information qu'il établirait et dans toute communication au sujet de cette opération.

ARTICLE 4 : COMMUNICATION

De manière générale, les deux partenaires s'engagent, dans le cadre des objectifs de la présente convention, au respect et à la mention de chacune des deux parties dans toutes publications de documents, actions d'information et de communication, organisations de manifestations ou animations à destination du public selon les termes énoncés ci-dessous :

1. Le territoire s'engage à faire insérer le logo du Département d'Ille-et-Vilaine sur les principaux supports de communication envisagés relatifs aux objectifs communs (affiches, programmes, invitations, dossiers de presse, insertions presse et annonces publicitaires médias, annonces sites Internet...).
2. Le Département s'engage à fournir son logo sous toutes formes souhaitées et reste à la disposition du territoire pour tout conseil en communication et notamment sur le respect des éléments de la charte graphique.

3. Si le territoire sollicite le Département pour l'écriture d'un éditorial (ou équivalent pour un programme) ou pour la présence d'un·e élu·e à une conférence de presse ou journée d'ouverture ou de clôture d'une manifestation, elle s'engage à le faire dans des délais raisonnables : plus de trois semaines avant la date limite de retour ou avant l'événement.
4. Si le territoire produit un document écrit ou audiovisuel (programme, affiche...) relatif à la manifestation, elle s'engage à en faire parvenir plusieurs exemplaires au Département.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature et est conclue jusqu'au 31 décembre 2028, dans le cadre du Schéma Départemental de la Lecture Publique 2023-2028.

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 6 : RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect d'une ou plusieurs clauses de la présente convention par l'une ou l'autre des parties, et après épuisement des voies amiables, la présente convention pourra être dénoncée dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, la structure n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans préavis en cas de faute lourde.

La convention sera résiliée de plein droit en cas de manquement de l'un ou l'autre des différents partenaires aux obligations souscrites dans celle-ci, dans un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre avec accusé valant mise en demeure.

ARTICLE 7 : LITIGES

Les éventuels litiges touchant à l'application de la présente convention, et après épuisement de toutes les voies amiables seront soumis au Tribunal administratif de Rennes.



Fait à, en 2 exemplaires originaux, le.....

Le Président de Brocéliande Communauté,

Le Président du Conseil départemental

M. Bernard Ethoré

M. Jean-Luc CHENUT

ANNEXES

Annexe 1 : Calendrier prévisionnel des engagements de Brocéliande Communauté

Dès 2024 :

- Accompagner sur la méthodologie les initiatives des bibliothèques favorisant la participation des habitant·es aux actions de médiation et aux acquisitions, valoriser ces initiatives,
- Proposer des actions culturelles permettant de dynamiser le lien social et de favoriser l'inclusion de tous les habitant·es dans le cadre des projets de médiation (cinéma, expositions, « café papote », ressources numériques)
- Inciter les bibliothèques à participer aux Semaines d'Information sur la Santé Mentale, au Prix Facile à Lire et au Prix Ados,
- Aider les médiathèques à identifier de nouveaux partenaires dans le champ du social et du médico-social, favoriser l'interconnaissance, faciliter des conventionnements et la co-construction de projets
- Mettre en place des actions valorisant les témoignages des personnes âgées dans le cadre des projets de médiation culturelles portés par le réseau
- Soutenir les initiatives des médiathèques visant à développer les échanges de savoir et savoir-faire entre habitant·es
- Redéfinir les modalités de gouvernance du réseau des médiathèques pour les adapter au nouveau Schéma Intercommunal de Développement de la Lecture Publique
- Participer aux réunions des coordinateurs de la lecture publique du département organisées par la Médiathèque départementale
- Créer et animer des groupes de travail avec les bibliothécaires sur les missions du réseau (animation, catalogage, numérique...)
- Pérenniser le groupe de travail des bibliothécaires sur la thématique du numérique
- Participation des coordinatrices au réseau des acteurs du numérique piloté par la Médiathèque de départementale et la mission numérique de l'agence départementale du Pays de Brocéliande
- Valoriser les ressources numériques proposées par la Médiathèque départementale auprès des usager·ères du réseau (portail web, médiation auprès du public, valorisation dans les sélections du *Brécilien*, ...)
- Poursuivre le travail entamé sur la politique documentaire concertée
- Organiser une journée intercommunale de la lecture publique
- Inviter les partenaires potentiels à la journée intercommunale de la lecture publique
- Favoriser le développement de services en matière de développement durable sur les différents champs d'action des bibliothèques : offre documentaire, actions de médiation, partenariats, numérique ...

2025 :

- Constituer un groupe de travail avec les bibliothécaires volontaires pour travailler sur l'évolution des collections et services des bibliothèques vers le public adolescent en privilégiant le participatif
- Rédiger une feuille de route pour la politique documentaire concertée autour des collections destinées aux adolescents
- Rédiger une feuille de route « Musique et cinéma » dans le cadre de la politique documentaire concertée, en intégrant les considérations liées au développement durable
- Mettre en place une charte de fonctionnement du réseau
- Mettre en place une politique d'animation intégrant le partenariat avec la Médiathèque départementale
- Intégrer le fonds professionnel développé par Brocéliande Communauté dans la politique documentaire concertée en rédigeant une feuille de route spécifique
- Mettre en place un plan de formation sur 4 ans (à compter de 2025) pour les professionnel·les salarié·es et bénévoles des bibliothèques

2026

- Mettre en place une charte d'équipement et d'entretien des collections incluant la seconde vie des documents dans une démarche de développement durable
- Organiser une fresque du livre à l'occasion d'une journée du réseau
- Mettre en place une offre de jeux de société au sein du réseau, à destination des différents publics
- Rédiger une feuille de route sur les jeux de société dans le cadre de la politique documentaire concertée la politique documentaire concertée
- Mettre en place un comité technique composé d'élu.es et de technicien.nes pour définir la stratégie numérique du réseau des médiathèques
- Définir et cartographier les spécificités des bibliothèques en termes de collections et de services
- Valoriser notamment le fonds Développement durable de Saint-Thurial

2027

- Définir une stratégie de communication à l'échelle intercommunale en adaptant les outils aux besoins des habitant·es et bibliothèques, aux évolutions technologiques et aux enjeux du développement durable
- Rédiger une feuille de route « Lire autrement » dans le cadre de la politique documentaire concertée
- Développer et valoriser les espaces et collections « Facile à Lire »
- Construire des partenariats structurants avec les établissements d'accueil de personnes âgées
- Développer et valoriser le parc d'outils numériques mutualisé

Annexe 2 : Identification des besoins de formation correspondant aux engagements de Brocéliande Communauté

- Participation des habitant-es
- Bien vieillir : rôle et place de la bibliothèque sur son territoire
- Travailler en réseau
- Accueil du public ados
- Gestion d'un fonds jeux en médiathèque (en particulier le traitement documentaire)
- Identifier et toucher les publics éloignés
- Communiquer avec les élu-es / Comment gérer les bénévoles et les élu-es
- Transition bibliographique
- Formation sur le numérique (à définir plus précisément)

Annexe 3 : La desserte de la Médiathèque départementale pour les bibliothèques du territoire de Brocéliande Communauté

<p>Tronc commun Socle de base proposé à toutes les bibliothèques conventionnées</p>	<p>1 échange par an et par bibliothèque</p> <p>Accès à tous les fonds (sauf mention contraire sur certains fonds)</p> <p>Livraison des réservations : 150 documents réservables maximum, livrés avec une fréquence bimensuelle</p> <p>Accès aux bouquets de ressources numériques (hors Rennes Métropole)</p>	<p>Outils d'animation : Accès à l'ensemble du catalogue (portail Médiathèque départementale)</p> <p>2 prêts de tapis de lecture par an et par bibliothèque maximum (durée : 1 mois)</p> <p>« Nouveautés » : 1 prêt par an et par bibliothèque maximum</p> <p>Formations : Accès au catalogue et aux formations de territoire co-construites</p>
--	---	---

Adaptations territoriales définies entre l'antenne de Bécherel de la Médiathèque départementale et les bibliothèques de la communauté de Communes de Brocéliande**

Pour les documents imprimés

1 échange par an et par bibliothèque de 150 documents imprimés toutes catégories confondues. La date sera programmée par l'antenne de Bécherel au dernier trimestre de l'année précédente.

Ou

1 échange par semestre de 100 documents maximum sur des catégories spécifiques. Sur rendez-vous.

Les bibliothèques seront interrogées tous les ans sur l'option qu'elles auront choisie.

Pour les CD

1 échange de 150 CD pour les bibliothèques qui possèdent des collections CD. La date sera programmée par l'antenne de Bécherel au dernier trimestre de l'année précédente.

Les bibliothèques ont la possibilité de venir échanger 50 documents maximum (tous supports et toutes catégories confondues) sur les horaires d'ouverture de l'antenne de Bécherel.

La livraison des réservations se fera toutes les 2 semaines sur un point unique.

L'antenne de Bécherel organisera 1 fois par an des « tournées de retours » pour les bibliothèques afin de prévenir l'accumulation de documents dont elles n'ont plus l'usage.

L'accès aux outils d'animation proposées à l'antenne de Bécherel n'est pas limité : valisettes, tablettes numériques, kamishibais, espace petite enfance

*Sous réserve des arbitrages départementaux

**Sous réserve des moyens affectés à l'antenne de Bécherel de la Médiathèque départementale